CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 4-188

Séance du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin
Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERVASY, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la Présidence de Joël VINCENT, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

Choix de l'entreprise attributaire du marché « Accord-cadre pour des travaux d'aménagement, de voirie et d'espace d'accompagnement de bâtiments, de signalisation et de mobilier et d'enfouissement des réseaux secs »

Membres présents : Joël VINCENT, Bernadette FERCAK, Denise CLARION, François PLAZAS, Serge PAREDES, Martine PLOYE, Bertrand CASTANER, Sébastien GIORDANO, Emmanuelle MARTINEZ, Marie-Françoise MARTINEZ, Téo MONNIGADON, Marie-Louise PEREZ, Alain SOULIE, Aurore ZACCAGNINI.

Membres représentés : Marie MARTINEZ, Jérémy VENTURA

Membres absents : Félix FENELON

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres excusés :
Nombre de pouvoirs : 2
Date de la convocation : 18 juin 2025

Secrétaire de séance : Téo MONNIGADON

Rapporteur : Monsieur Serge PAREDES

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002579-20250626-4_188-DE

Monsieur Paredes, rapporteur, expose qu'afin de réaliser des travaux de voirie efficients, d'en réduire les coûts et d'en maîtriser les délais, il était important que la commune puisse lancer un marché de travaux de voirie sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Une procédure de marché à procédure adaptée, en application des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8 du code de la commande publique a donc été lancée.

Ce marché est composé de 4 lots :

- Lot 1 : Voirie – Travaux d'entretien et d'investissement mineurs. Opérations < ou= à 40k€ HT
- Lot 2 : Signalisation et mobilier – Travaux d'entretien et d'investissement
- Lot 3 : Voirie – Travaux d'investissement. Opérations > à 40k€ HT
- Lot 4 : Réseaux Secs – Travaux d'investissement

Le montant des prestations pour la période initiale ne prévoit pas de montant minimum par lot, ce qui n'engagera pas la commune à effectuer des travaux chaque année.
Le montant maximum par lot pour la période initiale (1 an) est défini comme suit :

- Lot 1 : 100 000€
- Lot 2 : 100 000€
- Lot 3 : 400 000€
- Lot 4 : 100 000€

A la date de limite de remise des offres, le 15 mai 2025, 3 entreprises avaient déposé au moins une offre :

- COLAS FRANCE
- EIFFAGE ROUTE
- AXIMUM

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L1414-1 à L-1414-4

Vu l'ordonnance n°20218-1075 du 3 décembre 2018 du code de la commande publique

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 7 avril 2025 et fixant au 15 mai 2025 à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de restauration scolaire,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offre (CAO), mise en place par la commune de Saint-Gervasy, réunie le 11 juin 2025 à 18h00 (rapport en annexe),

Considérant qu'à l'issue de la procédure de passation du marché, trois candidats ont soumis au moins une offre (COLAS, EIFFAGE et AXIMUM), toutes les trois recevables administrativement,

La CAO, après analyses des offres selon les critères définis dans le règlement de la consultation, propose de retenir :

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002579-20250626-4_188-DE

- Lot 1 : COLAS FRANCE (61 463€)
- Lot 2 : AXIMUM (11 824€)
- Lot 3 : COLAS FRANCE (301 750€)
- Lot 4 : COLAS FRANCE (22 248.40€)

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE

- d'approuver l'analyse de la commission d'appel d'offre et de désigner les entreprises suivantes comme retenues pour le marché d'accord cadre à bon de commandes pour des travaux de voirie, par période d'un an, renouvelable 3 fois :

- Lot 1 : COLAS FRANCE (61 463€)
- Lot 2 : AXIMUM (11 824€)
- Lot 3 : COLAS FRANCE (301 750€)
- Lot 4 : COLAS FRANCE (22 248.40€)

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché et tout document relatif à l'affaire

Le secrétaire de séance

Téo MONNIGADON

Le Maire

MAIRIE DE ST-GERVASY 30 (Gard)

Joël VINCENT

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002579-20250626-4_188-DE

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002579-20250626-4_188-DE